12045 - Il meurt après la conclusion du contrat. Est-ce que le reste de la dot constitue une dette pour lui ?

question

Il est mort après avoir conclu un contrat de mariage et versé à titre d'avance une partie de la dot à un moment où il avait des dettes plus importantes que la dot. Qu'est-ce que les héritiers doivent faire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse : « Le reliquat de la dot est à inclure dans les autres dettes, et la partie déjà reçue par l'épouse lui reste acquise. Allah le sait mieux.